



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance d'installation dans la salle de l'Etoile-Scène de Mouvaux.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2020

Etaient présents :

M. ADAIRE, M. BATAILLE, Mme BELLANGER, M. BERCKER, M. BLOUIN, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CHAMPAULT, M. COSTA, Mme CUYERS, Mme DA SILVA, Mme DEBOSQUE, M. DELATTRE, Mme DELSALLE, Mme DERYCKE, M. DESMETTRE, Mme DUBUS, M. DURAND, M. GHEYSENS, Mme GILMANT, Mme GOSSART, Mme HOSTI, M. KALLAS, M. LEBON, Mme LEPLAT, M. MAUCONDUIT, M. PODGORSKI, M. SANSONE, M. STELANDRE, Mme TASSART, Mme TOULEMONDE, M. TRAJBER, Mme WILLOT. Le quorum est atteint.

M. SANSONE : Mesdames, Messieurs, chers collègues, ça change, oui ça change quand même. En qualité de doyen d'âge, j'ai le plaisir de présider cette réunion d'installation du nouveau conseil municipal de Mouvaux. À l'occasion du premier tour des élections municipales qui se sont déroulées le 15 Mars dernier, la liste Mouvaux avec Vous menée par Guy HALLÉ a obtenu 995 voix, soit 28,06 % des suffrages exprimés, la liste Mouvaux a de l'avenir avec Eric DURAND, menée par Eric DURAND a obtenu 2.551 voix, soit 71,94 % des suffrages exprimés. En fonction de ces résultats, la liste Mouvaux avec Vous a obtenu 4 sièges, la liste Mouvaux a de l'avenir avec Eric DURAND 29 sièges. Suite aux démissions le 19 Mars de Monsieur Guy HALLÉ et de Madame Germaine HERVEIN, les membres de la liste Mouvaux avec Vous, il a été demandé aux membres suivants de liste de bien vouloir siéger en remplacement. Monsieur François CARTIGNY et Madame Marycke CUYERS ont accepté et siègent donc au conseil municipal de Mouvaux. Je propose de nommer le benjamin de notre assemblée secrétaire de séance. Je précise que le secrétaire de séance procède à l'appel, vérifie le quorum, la validité des pouvoirs, la constatation des votes et le bon déroulement des scrutins. Aussi, je demande à Nicolas DELATTRE, notre Benjamin à l'assemblée, de bien vouloir procéder à l'appel.

M. DELATTRE, désigné Secrétaire de séance, procède à l'appel.

M. SANSONE : Merci Nicolas. S'agissant de l'élection des maire et adjoints, l'article 10 de la loi numéro 220-290 modifiée par l'article premier de l'ordonnance 220-562 prévoit que pendant la durée d'urgence sanitaire, le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent. Le quorum étant largement atteint, je déclare cette séance ouverte. Avec la démission de deux membres du groupe Mouvaux avec Vous, je me retrouve en position d'ainé de ce conseil et mesure pleinement l'honneur qui m'est fait de présider cette installation du nouveau conseil municipal de Mouvaux, ou du moins, de présider cette séance jusqu'au point numéro deux de l'ordre du jour. Après plus de deux mois de confinement, nous nous retrouvons donc dans ce lieu inhabituel : l'Etoile, scène de Mouvaux. La crise sanitaire exceptionnelle que nous traversons et je souligne bien exceptionnelle, par le fait que nous n'avons jamais vécu une telle situation, demande justement des mesures exceptionnelles. Nous nous retrouvons ici ce soir pour assurer les mesures sanitaires, recommandées par le comité scientifique et je vous rappellerai dans quelques instants les règles à bien respecter. Il me revient d'être le relais, le passage du témoin républicain et de procéder à la désignation de notre futur maire, permettez-moi, mes chers collègues, de vous rappeler l'importance de la mission qui vous a été confiée le Dimanche 15 Mars par les Mouvallois et les Mouvalloises. La confiance qui nous a été accordée est une réponse aux choix que nous faisons, que nous avons fait de nous engager individuellement au service de notre commune. Quand on parle de l'histoire de Mouvaux, moi qui ai grandi ici, je mesure le chemin parcouru ces dernières années. Malgré les difficultés, Mouvaux s'est bien transformée. Notre ville a évolué et est devenue bien attractive. Certains esprits chagrins regrettent le passé mais c'est bien en se projetant en avant que l'avenir se dessine. Ce nouveau conseil municipal est renouvelé puisque la moitié des conseillers siègent pour la première fois. Je souhaite à chacun et à chacune d'entre vous de bien garder au fond de son cœur l'enthousiasme et le dynamisme, le dynamisme que nous devons avoir pour cette belle ville de Mouvaux et de ses habitants. Avant l'ouverture de l'ordre du jour et notamment l'élection du maire et de ses adjoints, je donne la parole aux deux groupes politiques constitués au sein de notre assemblée, pour chacun dix minutes maximum. Je donne premièrement la parole au groupe Mouvaux avec Vous.

M. LEBON : Merci Monsieur SANSONE. Mesdames et messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, chers amis. Avant toute chose, nous relevons que nous avons appris la date, le lieu et les modalités d'organisation de la présente réunion par la presse, et nous n'avons été convoqués officiellement que deux jours après. Outre la marque évidente d'irrespect et de dédain à notre égard, nous estimons que cette démarche est déontologiquement contestable. En ce jour d'installation du nouveau conseil municipal, nous souhaitons tout d'abord remercier toutes les Mouvalloises et tous les Mouvallois qui se sont déplacés aux urnes et particulièrement ceux qui nous ont fait confiance en votant Mouvaux avec Vous et qui aspirent à un autre mode de gouvernance. Nous souhaitons également remercier chaleureusement Guy HALLÉ, Germaine HERVEIN et Anne COLLOT pour leur engagement sans faille pour la commune et nous savons pouvoir compter sur eux et sur leur expérience pour nous soutenir et nous conseiller tout au long de notre mandat. Hélas, la crise sanitaire n'a pas permis à tous ceux qui le souhaitent de venir s'exprimer. Avec 64,4 %, c'est l'abstention qui est la grande gagnante de cette élection et la légitimité de l'équipe en place devient plus que relative. La situation était bien particulière et encore une fois l'exécutif national a été piégé dans ses décisions par les pressions des partis traditionnels car l'erreur fut de maintenir le premier tour des élections municipales au 15 Mars, soit deux jours avant le confinement. Pour autant, nous prenons acte et acceptons la voix des urnes, nous avons donc été élus avec 28,1 % des 35,5 % des inscrits ayant voté et nous continuerons à œuvrer pour ce qui nous semble essentiel : l'écoute, le dialogue, le partage d'idées et la concertation. Depuis ce 15 Mars, nous avons vécu ce confinement et nous ne reviendrons pas sur la gestion municipale bonne ou mauvaise, nous en laissons les Mouvallois seuls juges. À notre niveau, nous avons vu de l'autocongratulation avec des discours inutiles et autocentrés, plutôt que des informations claires et des actions concrètes. Aujourd'hui, l'essentiel est de remédier au manque de communication que les Mouvallois ont pu recevoir pendant le confinement et lors de la préparation du déconfinement : concernant le retour à l'école, le retour à la crèche, les visites aux aînés, la reprise d'activité des commerçants. Il est important de tenir informés les Mouvallois au plus tôt afin qu'ils aient le temps de prendre leurs dispositions et de s'organiser en fonction de leurs propres impératifs. La crise Covid 19 n'est pas terminée, il faut se préparer à un éventuel reconfinement. Apprenons de nos erreurs et soyons prêts à communiquer mieux. Le soutien aux commerçants ne nous est pas non plus paru adapté et suffisant. La situation nécessite un engagement plus ouvert et la mise en place d'un véritable plan de soutien en plusieurs points comme dans bon nombre de communes voisines : une large communication sur le consommateur local, l'exonération des droits de voirie, la distribution de kits de reprise d'activité avec gel, masques, les affiches barrières par exemple. La municipalité doit profiter de cette crise pour inciter les habitants à consommer Mouvallois et soutenir le commerce Mouvallois. Pour la distribution des masques, action nécessaire et payée, rappelons-le, par les Mouvallois, nous regrettons vivement que les nouveaux élus Mouvaux avec Vous n'aient pas été sollicités contrairement aux nouveaux élus de la majorité et ce, avec nombre de photos à l'appui sur le facebook de la ville. Enfin, nous soulignons le grand professionnalisme des employés municipaux face à cette crise Covid 19. Le temps de la campagne est terminé, les cartes ont été abattues de part et d'autre, certaines vérités ont été difficiles à accepter pour l'équipe sortante mais nous maintenons l'intégralité de nos dires, nous pouvons prouver par des chiffres et des écrits que ce qui a été produit n'est que la stricte vérité. À compter de ce jour, notre équipe renouvelée souhaite être un groupe constructif et travailler de concert avec les élus de la majorité dans les commissions, les comités de quartier et toutes les instances locales pour notre bien commun : notre ville de Mouvaux. Nous considérons qu'un conseil municipal mais également les commissions, sont des organes de concertation et d'échange d'idées dans le respect de l'autre et non une

gouvernance autocratique où tout avis contraire est dénigré. Pour cela et en faisant le vœu pieux que nous soyons écoutés et respectés, nous souhaitons être force de propositions et que, au-delà des divergences, certaines idées de notre programme puissent voir le jour. Ainsi nous aurons à cœur qu'il y ait plus de concertation dans les projets d'urbanisme, avec des densités maîtrisées pour garder l'esprit village de Mouvaux, que la police municipale soit redéployée pour plus de visibilité et de présence sur le terrain, que le budget et la pression fiscale soient maîtrisés et que la dette par habitant diminue, que le cœur de ville soit plus végétalisé, que la municipalité mène une véritable politique de lutte contre les incivilités du quotidien, que notre ville se dote d'un véritable marché de producteurs locaux et bien d'autres thèmes que nous aurons l'occasion d'exposer, de mettre en œuvre au cours des six prochaines années. C'est pour nous un honneur que de servir notre commune et nous espérons pouvoir le faire librement durant ce mandat.

M. SANSONE : Je donne la parole au groupe Mouvaux a de l'avenir avec Eric DURAND, Pascal.

M. GHEYSENS : Merci. Monsieur le Maire sortant, Madame la Directrice Générale des Services, mesdames et messieurs présents en direct sur les réseaux sociaux, mesdames et messieurs les conseillers municipaux titulaires, suppléants et honoraires, chers collègues, le moment est enfin venu pour nous, conseillers municipaux, d'élire notre maire et d'installer ce soir la nouvelle équipe municipale de la mandature 2020 2026 qui deviendra ainsi opérationnelle. Vous avez, monsieur le maire sortant, réuni des hommes et des femmes d'horizons divers, sensibles aux valeurs associatives et à l'intérêt général, afin de former le groupe intitulé « Mouvaux a de l'avenir avec Éric DURAND », qui se trouve être le groupe majoritaire à l'issue de l'élection municipale, et qui, par ma voix, vous exprime toute sa reconnaissance. Vous allez, monsieur le maire sortant, dès votre reconduction, qui apparaît de mon point de vue évidente, constituer une équipe municipale expérimentée et motivée, légitimement issue du groupe majoritaire de cette assemblée, et qui se mettra aussitôt au service des Mouvalloises et Mouvallois, avec le concours des directeurs de pôle et des agents municipaux de notre commune. Le 15 Mars dernier, monsieur le maire sortant, les électrices et les électeurs vous ont très largement manifesté leur confiance en assurant votre réélection. Depuis, dans une France sidérée, inquiète et tétanisée par une crise sanitaire sans précédent, vous avez montré votre engagement et votre dévouement quotidien, au service de vos administrés, avec sang-froid et détermination, multipliant les initiatives et fédérant toutes les bonnes volontés dans des missions de service public et de santé publique. Sans jamais avoir été submergé par la tempête, vous avez, monsieur le maire sortant, tenu la barre et gardé le cap, adoptant un comportement responsable, dont nous devrions tous ici nous en inspirer, tout au long de notre mandat. Cette pandémie inédite, annonciatrice d'une crise économique et d'une crise sociale, qui n'épargnera malheureusement pas notre commune, nous imposera de faire preuve d'adaptabilité, d'initiative, de cohésion et de solidarité. Chers collègues, nous qui sommes des élus de proximité, à l'écoute et au service de nos concitoyens, notre mission est aujourd'hui rendue plus difficile par la nécessaire distanciation sociale imposée par l'état d'urgence sanitaire, prolongé jusqu'au 10 Juillet prochain. L'équipe municipale, pour l'exercice de sa mission, et pour retrouver le chemin de jours meilleurs, s'appuiera sur les objectifs du programme électoral porté par le groupe majoritaire, présenté aux Mouvalloises et Mouvallois lors de la campagne électorale, et qui a recueilli l'adhésion d'une grande majorité d'entre eux. Ainsi, Mouvaux se devra d'être :

- une ville solidaire et attentive à tous ;
- une ville respectueuse de son patrimoine ;
- une ville verte et durable ;
- une ville festive, culturelle et sportive ;
- une ville sécurisée et bien gérée ;
- une ville rayonnante et attractive ;
- une ville d'aujourd'hui et de demain.

Il faudra pour cela :

- conforter le lien entre les Mouvallois et favoriser le bien vivre ensemble ;
- pratiquer la solidarité pour tous et faciliter la vie des parents ;
- intégrer la transition écologique dans tous les projets et préserver notre identité ;
- entretenir les bâtiments municipaux et rendre notre ville toujours plus propre et plus agréable ;
- embellir notre cadre de vie et renforcer l'attractivité de notre territoire ;
- maîtriser la fiscalité ;
- augmenter les patrouilles de police dans tous les quartiers ;
- réunir la ville et savoir évoluer face aux aspirations des Mouvallois.

Chers collègues, la vie démocratique permet le débat politique, et nous donne la chance de pouvoir nous exprimer et aussi de nous opposer. Il n'y a pas de « groupe majoritaire » s'il n'y a pas de « groupe(s) d'opposition(s) ». Dans l'intérêt de notre commune, je me permets d'émettre le vœu d'une opposition constructive, respectueuse, force de propositions et investie dans la vie communale. Cela est du domaine du possible, sans que l'on soit pour autant tenu de renoncer, ou d'abandonner ses convictions personnelles. Et je parle en connaissance de cause, puisque je fus, il y a quelques années, à la tête du groupe d'opposition « J'Aime Mouvaux ». À aucun moment je n'ai rencontré d'obstacle dans l'exercice de mon mandat, et toutes les informations utiles, pour voter les délibérations en connaissance de cause, m'ont été apportées. Je me souviens avoir sollicité à plusieurs reprises l'adjoint en charges des finances de l'époque, pour des entretiens personnels de décryptage et d'analyse des comptes de notre commune, préalables au vote du budget primitif. Toutes les portes, toutes les armoires, tous les tiroirs, tous les dossiers m'ont été ouverts, pour répondre à mes questionnements, appréhender les subtilités du fonctionnement communal et exercer pleinement mon mandat. Et je suppose que ma démarche et mon état d'esprit étaient constructifs, puisque, petit à petit, je décidais de rejoindre, avec mes idées et mes valeurs, le groupe majoritaire. Puis, je me voyais être nommé rapporteur du budget en séance plénière du conseil municipal, plus tard, je me voyais confier la direction programmatique de notre liste lors de la campagne électorale, et aujourd'hui la présidence de notre groupe. Je suis ainsi en mesure, de préciser clairement, que, face au(x) groupe(s) d'opposition(s), le groupe majoritaire, en ce qui le concerne, sera toujours ouvert au dialogue et adoptera un comportement républicain. N'oublions jamais, chers collègues, que nous avons l'honneur mais aussi la responsabilité de représenter nos concitoyens. Le vote de nos électeurs nous engage tous, et nous impose des devoirs. Soyons dignes de ce mandat ! Enfin, chers collègues, avant d'officialiser nos choix respectifs pour l'élection de notre premier magistrat, j'aimerais que nous nous souhaitions tous un excellent mandat, que nous nous souhaitions tous la réussite de notre mission, car, si nous réussissons, c'est Mouvaux qui réussit, c'est Mouvaux qui conforte ses services de proximité, c'est Mouvaux qui reste solidaire envers les plus démunis, c'est Mouvaux qui propose des animations propices au bien vivre ensemble, c'est Mouvaux qui favorise l'épanouissement culturel et sportif de chacun, c'est Mouvaux qui conserve son attractivité, c'est Mouvaux qui demeure la ville à taille humaine où il fait toujours bon vivre. Je vous remercie pour votre attention.

1-Election du Maire

M. SANSONE, Rapporteur : Merci Monsieur GHEYSENS. Nous allons procéder à l'élection du maire. J'ai reçu la candidature d'Eric DURAND, y a-t-il d'autres candidatures ?

M. LEBON : Oui, je propose ma candidature.

M. SANSONE : Nous allons donc procéder à l'élection du maire. Il est rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à majorité relative. En cas d'égalité de suffrage le plus âgé est déclaré élu. Avant de procéder au vote, je me permets de vous rappeler les mesures sanitaires envisagées.

Vous avez à votre disposition deux bulletins : l'un avec le nom d'Eric DURAND et un autre blanc avec lequel vous pouvez noter ce que vous souhaitez ou ne rien noter du tout. Avant de mettre votre bulletin dans l'urne, nous vous demandons de vous laver les mains avec le gel hydroalcoolique qui est à votre disposition et de bien veiller à la distanciation, voilà. Une personne passera devant vous avec l'urne pour déposer votre bulletin et une autre personne, notamment notre benjamin de l'assemblée, se chargera de la manipulation des bulletins au moment du dépouillement et du comptage des votes. Le comptage peut être validé par une autre personne sans qu'elle ne puisse toucher les bulletins à une distance d'un mètre minimum. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite participer au dépouillement ? Je vais donc laisser la parole au secrétaire de séance Nicolas DELATTRE afin qu'il fasse l'appel des conseillers municipaux pour que vous puissiez voter, voilà, je vous remercie. Nicolas, tu peux y aller.

M. Eric DURAND et M. Stéphane LEBON sont candidats.

Nombre de conseillers présents	: 33
Nombre de votants	: 33
Nombre de suffrages déclarés nuls	: 0
Nombre de suffrages blancs	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 33
Majorité absolue	: 17

M. Eric DURAND	: 29 voix
M. Stéphane LEBON	: 4 voix

M. SANSONE : Je vous annonce les résultats, sans commentaire, Monsieur DURAND est élu maire avec 29 voix, Monsieur LEBON ayant obtenu 4 voix. Merci.

M. le Maire : À vous toutes et tous, en vos qualités respectives, chères Mouvalloises, chers Mouvallois, en cette période difficile et incertaine, je tiens tout d'abord à remercier les personnes qui sont, ou qui ont été en première ligne face à la crise sanitaire que nous traversons : les personnels de santé et les soignants bien entendu mais aussi celles et ceux qui sont un peu plus à l'ombre, je pense aux agents d'entretien, aux aides à domicile, aux assistantes maternelles, au personnel des surfaces alimentaires, aux commerçants, aux agents des services publics, pompiers, policiers, agents de nos maisons de retraite, agents municipaux, agents du centre communal d'action sociale et d'une façon générale celles et ceux qui sont tout aussi exposés quotidiennement. Nous devons tous avoir de la reconnaissance pour ces personnes qui affrontent la gestion d'une telle crise sanitaire. Nous aurions dû nous réunir pour cette séance d'installation du nouveau conseil municipal le 21 Mars au tout début du printemps, soit il y a plus de deux mois. Les circonstances en ont voulu autrement. Cette réunion d'installation ne ressemble pas à celle que j'ai eu le plaisir de connaître, non pas parce que nous nous retrouvons ici à l'Etoile, scène de Mouvaux, lieu insolite pour une réunion de conseil municipal, mais où l'espace plus confortable nous permet le respect des barrières sanitaires et la distanciation. Non, elle n'est pas comme les autres car il n'y a pas le goût de la joie et du bonheur. Cette période de crise sanitaire difficile et complexe est bien préoccupante, notre vie a changé. Nos comportements sont désormais sanitaires et sécuritaires, nos rapports distanciés et nous ne pouvons plus nous rassembler pour partager le lien social. Cette réunion d'installation qui se doit ouverte et partagée est intimiste par écran interposé, drôle d'époque, triste période, vivement les jours meilleurs. Le 15 Mars les françaises et les français, les Mouvalloises et les Mouvallois étaient appelés aux urnes pour le premier tour des élections municipales. La situation était trouble et malgré les craintes exprimées dans un contexte douteux, le premier tour fut maintenu. Avec le recul, j'exprime des remerciements encore plus appuyés pour les Mouvalloises et les Mouvallois qui se sont déplacés pour voter, qui ont bravé l'appréhension pour faire vivre notre démocratie et ce, quel que soit leur choix politique. Je remercie également et sincèrement les agents municipaux, les présidents des bureaux de vote, les assesseurs, les scrutateurs qui ont tenu les bureaux de vote et ont fait vivre notre démocratie. Les urnes ont parlé, les Mouvalloises et les Mouvallois se sont exprimés, plaçant la liste Mouvaux a de l'avenir que j'ai l'honneur de mener, largement en tête dès le premier tour, avec près de 72 % des suffrages exprimés, ce résultat démontre la large confiance témoignée pour notre engagement au service de Mouvaux. Oh certes, le taux de participation n'est pas exemplaire mais nous ne pouvons pas blâmer ceux qui ne se sont pas déplacés car leur choix est bien compréhensible au regard de l'incertitude de la période. Je me permettrais de remercier tout particulièrement et vivement les Mouvalloises et les Mouvallois qui ont voté pour la liste Mouvaux a de l'avenir que je menais. Par leur témoignage électoral, ils montrent bien qu'à une très large majorité, ils apprécient notre diversité, nos compétences, notre dynamisme, nos projets. Je tiens à exprimer mes plus sincères excuses à vous, à vos proches mes chers élus du conseil municipal car, par mesure de précaution, le public est limité et j'ai souhaité privilégier les élus sortants, les colistiers et les cadres dirigeants de la mairie pour assister à cette première réunion. Nous n'avons donc pas pu inviter vos proches et je sais que cet instant restera graver dans vos mémoires et que vous auriez bien aimé le partager en direct avec celles et ceux qui vous sont chers. Mais j'en suis certain, ils sont dans vos cœurs, dans nos cœurs, et en pensée ils sont à nos côtés. Je veux rendre aussi un hommage à celles et ceux qui, après s'être engagés au sein du conseil municipal de Mouvaux, auront choisi pour une raison ou une autre de ne pas se représenter, ou qui n'ont pas eu le plaisir d'être réélus. Je les cite parce qu'ils le méritent : Anne COLLOT, Guy HALLÉ, Germaine HERVEIN, Bruno DELEMARLE, Daniel COMPERE, Marie-Joëlle WATINE, Florence PAQUENTIN, Benjamin HUS, Sébastien GREC, Ariane FRUIT, Oscar DURAND, Emmanuelle DUPREZ, Christiane DEVIAENE, Maryse DESTOBERE, Hubert COUVREUR, Fabienne BURLLOT, Bernard DEKETELAERE et Michèle DELSALLE. Conseillers municipaux et adjoints au maire sortants, soyez assurés de mon respect pour votre engagement citoyen et de ma reconnaissance pour votre dévouement au service de notre ville et de ses habitants. En ayant une pensée pour mes parents, je remercie également ma famille, mon frère, mes sœurs et un peu plus particulièrement ma compagne Nathalie et mes deux fils, car ils sont toujours là dans les moments les plus durs et leur soutien me donne de l'énergie. Je remercie encore toutes mes équipes, élus et agents municipaux, mais aussi les membres des comités de quartier et les nombreux bénévoles qui se sont manifestés eux pour apporter leur aide pendant cette période de confinement. Soit en distribuant des masques de protection dans les boîtes aux lettres des Mouvallois, soit en réconfortant les personnes isolées par téléphone, soit en faisant des courses ou rendant service à ceux qui devaient rester confiner ou ceux qui ne pouvaient se déplacer. En qualité de maire, je suis fier de cette mobilisation, de cet élan de solidarité, de cette générosité, il est bon de pouvoir compter sur certains Mouvallois. Par votre vote mes chers collègues, surtout de la majorité, essentiellement de la majorité, vous m'avez confirmé dans la fonction de maire. Cette fonction de maire réclame de l'exigence, de l'écoute et de la considération pour toutes celles et ceux qui aiment Mouvaux. La campagne électorale avait bien commencé, dans le respect des échanges contradictoires, mais la tension comme ce soir s'est vite fait sentir avec des allusions déplacées, des bassesses qui ne font pas grandir le débat démocratique. J'ajoute les propos haineux, les textes injurieux sur les réseaux sociaux dont les auteurs souhaitent le catastrophisme, le chaos et soulignent bien leur irresponsabilité. Attention, les écrits laissent des traces, surtout pour ceux qui prétendent vouloir assurer la gestion de Mouvaux. Je remarque le ton déjà employé, certainement pas apaisant et dois-je souligner votre absence pendant ces dernières semaines, lors de cette période de confinement où d'aucune façon vous ne vous êtes proposés comme bénévoles. Nous n'avons peut-être pas les mêmes projets, pas la même vision pour l'avenir de notre ville mais nous nous devons respect. J'espère que les agitations indignes ne se reproduiront plus et je laisse l'opposition à ses responsabilités, à son libre choix de s'opposer pour s'opposer, d'être contre parce qu'il faut être contre ou qu'elle agisse au-delà de nos divergences dans l'intérêt de notre ville. En ma

qualité de maire, je reconnais à l'opposition des droits, car elle est le pluralisme politique qui fait partie de notre démocratie, mais aussi des devoirs car en démocratie locale elle ne peut pas être que critique, elle doit être raisonnée et force de propositions. Si nous aimons Mouvaux, nous devons d'abord respecter notre ville. Je laisse donc l'opposition à sa conscience en espérant qu'elle agisse avant tout pour les Mouvallois au service de l'intérêt général. Qui aurait pu imaginer au début de la campagne électorale une ville confinée où tous les bâtiments municipaux, équipements sportifs, salles de sport, stade, équipements culturels, école de musique, bibliothèque, ont toutes portes closes. Que les écoles, les crèches, les églises, les aires de jeux, sont toutes fermées. Des commerces, rideaux baissés à longueur de journée. Plus de mariages, de concerts, de manifestations, de spectacles, de restaurants ou de cafés. Que notre vie sociale, sociétale, économique, se retrouve en sommeil de ne plus pouvoir sortir comme avant, comme bon nous semble, sans entraves, sans contraintes. Jamais, nous n'avons connu pareille situation, jamais notre ville ne s'est trouvée dans un tel état de léthargie, jamais notre liberté n'a subi autant d'obligations. Cette période incertaine et difficile n'est pas propice aux annonces programmatiques, aux projets à mener, aux objectifs à atteindre. Toutefois, et comme l'a souligné Pascal GHEYSENS président du groupe Mouvaux a de l'avenir avec Eric DURAND, nous mènerons de beaux projets en conjuguant nos compétences et notre amour partagé pour Mouvaux, pour bien assurer à la fois l'avenir de notre ville et le bien-être de tous les Mouvallois. Nos engagements fondés sur l'écoute, le dialogue et la concertation sont pour faire de Mouvaux une ville d'aujourd'hui et de demain, une ville sécurisée et bien gérée, une ville verte et durable, une ville festive, culturelle et sportive, une ville solidaire et attentive à tous, une ville respectueuse de son patrimoine et de son identité, une ville rayonnante et attractive. Encore une fois, aux jours meilleurs nous développerons. Ces dernières années, Mouvaux a été au centre de toutes mes attentions et si votre, et notre ville, rayonne aujourd'hui en étant bien envinée et tant appréciée c'est qu'elle s'est bien transformée, c'est que de beaux projets ont été menés, et qu'il fait bon vivre ici même si tout n'est pas parfait. Face à cette crise faite d'inquiétude et d'incertitudes, l'Etat a reconnu pleinement le rôle essentiel des élus locaux et surtout des maires. Lors de mes vœux en Janvier dernier dans cette salle, je précisais que nous les maires, étions au premier rang, en prise directe avec la population, que nous faisons face aux attentes, aux tensions, que nous répondions aux sollicitations et que nous anticipions les réactions. Aujourd'hui, il est plus qu'évident que nous sommes le maillon, le dernier maillon de la République, celui qui, s'il venait à céder, entraînerait notre beau pays dans une triste tourmente. Nous devons tous avoir de la compassion dans la période que nous traversons, de l'indulgence devant les solutions proposées qui sont sans doute parfois insatisfaisantes mais qui ont le mérite d'être posées pour tendre vers des jours meilleurs. Notre déconfinement est engagé progressivement et avec prudence. Notre ville, notre Mouvaux revit, reprend petit à petit ses habitudes, même si le « comme avant » n'est pas tout à fait comme avant. Masques et distances empiètent désormais sur la convivialité, les commerces rouvrent les uns après les autres, et au passage privilégions nos commerces de proximité, ils sont acteurs de notre cité et ont besoin de notre soutien. Tout doucement mais sûrement, nous prenons la sortie du déconfinement qu'il nous faut réussir, car la crise sanitaire nous entraîne dans une crise sociale et économique que nous devons tous affronter, mais restons vigilants car le virus est toujours là. Restons responsables afin d'éviter sa propagation et restons solidaires pour faire face aux conséquences des crises cumulées : sanitaire, sociale et économique. Je sais pouvoir compter sur l'ensemble du conseil municipal pour faire face à nos responsabilités. En restant unis et solidaires, nous retrouverons ensemble des jours meilleurs. Patience et persévérance. Merci à ceux qui aiment Mouvaux et qui participent au bien être des Mouvallois. Je vous propose de passer au point numéro deux de l'ordre du jour de ce conseil municipal, je remercie bien entendu le doyen, qui ne fait pas son âge, qui a présidé cette magnifique séance d'installation, au moins jusqu'au point deux, mon cher Joseph, bravo et merci. Tu as été le temps de quelques instants le premier magistrat de cette commune.

2 - Fixation du nombre d'adjoints

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

En vertu des dispositions de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de fixer le nombre de postes d'Adjoints au Maire à élire qui ne peut être supérieur à neuf en ce qui concerne la Commune de Mouvaux.

M. le Maire : Le point deux appelle la fixation du nombre d'adjoints, donc je propose de fixer le nombre d'adjoints à 9. Y a-t-il des remarques particulières, non ?

À l'unanimité le conseil municipal adopte.

3 - Election des adjoints

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Il est rappelé que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

M. le Maire : J'ai donc reçu les candidatures de Eddie BERCKER, Charlotte DEBOSQUE, Thomas DESMETTRE, Marie BELLANGER, Jérémie STELANDRE, Sandrine DELSALLE, Philippe-Hervé BLOUIN, Marie CHAMPAULT, Joseph SANSONE. Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. LEBON : Soyons réalistes avec 4 élus Mouvaux avec Vous sur 33, nous ne présentons pas de candidat au poste d'adjoint.

M. le Maire : OK, merci. Je vous propose donc un vote à bulletins secrets, nous allons procéder exactement comme le pour le premier vote. Donc Nicolas va procéder à l'appel et à l'appel de votre nom vous jetez donc le bulletin que vous trouvez, soit blanc ou soit avec les noms des 9 adjoints que je viens de citer, que vous trouvez dans l'enveloppe qui est juste devant vous. On y va.

Nombre de conseillers présents	: 33
Nombre de votants	: 33
Nombre de suffrages déclarés nuls	: 0
Nombre de suffrages blancs	: 3
Nombre de suffrages exprimés	: 30

M. le Maire : Ayant obtenu 30 voix, je déclare Eddie BERCKER et sa liste « adjoints au maire », j'aurais le plaisir donc ... L'ambiance est un peu bizarre parce que d'habitude j'ai le plaisir et l'honneur de remettre les écharpes aux Adjoints, quand il fera meilleur je vous les remettrai. Je vous laisse les poser, les mettre, je vous demande de vous les mettre. Merci.

4-Lecture de la Charte de l'élu local (article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

L'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que : « Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 du même code. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre ».

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

M. le Maire, Rapporteur : Le point 4 de l'ordre du jour appelle la lecture de la charte de l'élu local et je vais demander donc à Madame DEBOSQUE, qui aura certainement en charge la communication, de lire la charte de l'élu local, les points 1 à 7 uniquement. Bon alors je la lis, elle ne l'a pas ? Je lis à la place de madame DEBOSQUE :

- « 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

À la suite de la délibération, vous avez donc tous les extraits du code général des collectivités territoriales concernant vos conditions d'exercice des mandats municipaux. Mes chers collègues du conseil municipal, sachez que vous avez des droits, vous avez aussi des devoirs mais vous avez des droits qui sont bien expliqués derrière, c'est-à-dire que vos employeurs respectifs ne peuvent pas vous interdire d'assister à une réunion issue d'une délibération du conseil municipal. C'est un droit fondamental. Donc, il suffit que, si vous avez un problème avec votre responsable d'entreprise, vous demandez au maire que je suis, je vous fais une attestation comme quoi vous devez siéger au nom du conseil municipal dans telle instance. Voilà. Et vous allez voir, il y a un tout un système aussi de crédit d'heures pour la formation et ainsi de suite, je vous laisse en prendre connaissance. De toute façon, ce que je vous proposerai, c'est que quand il y aura aussi un peu des jours meilleurs, avec Charlotte DEBOSQUE, nous proposerons quelques formations, donc une formation spécifique sur vos droits et vos devoirs mais aussi des formations sur les finances locales, comment on élabore un budget entre les recettes et son équilibre avec les dépenses, les différents chapitres et ce qu'il faut savoir sur un budget municipal et aussi sur l'organisation des collectivités territoriales, comment fonctionne une ville mais aussi quelle est l'imbrication de la ville avec la métropole européenne de Lille, avec le département, avec la région et quels sont aussi les rapports avec l'Etat. Parce que les maires et adjoints au maire ont une double casquette, nous sommes certes officiers d'état civil, nous dépendons pour se faire de l'Etat, du procureur de la république sur une partie et de l'Etat sur une autre partie et également des citoyens Mouvillois. Donc, on vous formera, on vous présentera, on vous proposera pour ceux qui veulent venir donc viendront à ces différentes séances de formation que nous ferons dans une bonne ambiance où la convivialité primera, comme il se doit.

Le Conseil Municipal acte la lecture de la Charte de l'élu local.

5-Délégation au Maire

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Dans l'intérêt de la bonne marche de l'Administration communale, il est proposé en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales de donner délégation au Maire pour être chargé pour la durée de son mandat :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées. Les droits et tarifs existants au jour de la présente délibération ne peuvent varier, à la hausse ou à la baisse, de plus de 50% ;

3° De procéder, dans la limite des crédits ouverts au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Les emprunts pourront :

-être à court, moyen ou long terme, avec une durée maximale de 30 ans.

-être obligatoirement libellés en euros,

-être à taux d'intérêts fixes et/ou indexé (révisable ou variable), avec pour index de référence le livret A, le LEP, le T4M, le TAM, l'EONIA ou l'EURIBOR.

En outre le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après définies :

-des droits de tirage échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranche d'amortissement,

-la faculté de modifier la périodicité et le profil des remboursements,

Le Maire est également autorisé à conclure des instruments de couverture de taux afin de se prémunir des fluctuations du marché. Ces instruments pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)

Par ailleurs, le Maire pourra exercer les options prévues par le contrat et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs caractéristiques ci-dessus.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, aux articles L.210-1 et suivants dudit code, et plus particulièrement en vertu des articles L.211-2 et L.213-3, par délégation de notre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, compétent de plein droit en matière de droit de préemption urbain, et ce dans la limite de 600 000 euros.

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : ensemble des contentieux (en première instance, à hauteur d'appel et au besoin en cassation, en demande ou en défense, par voie d'action ou par voie d'exception, en procédure d'urgence, en procédure au fond) portés devant les juridictions administratives, civiles, pénales ou financières, devant le Tribunal des Conflits, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée à 30.000 € par accident ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de

l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 700.000 € ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial en vertu des dispositions définies par l'article L. 214-1 du même code, dans la limite de 500 000 euros et dans le cadre du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité défini en Conseil Municipal ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans la limite de 500.000 € ;

23° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

24° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement ;

25° De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, dont l'importance des travaux envisagés ne nécessite ni le dépôt d'un permis de construire, ni celui d'un permis d'aménager ;

26° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Enfin, les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18. Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du Maire, par le Conseil Municipal.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

M. le Maire : Le point 5 de l'ordre du jour appelle donc la délégation au maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, bon c'est une délibération classique qui est prise dans toutes les collectivités, qui donne au maire les conditions de pouvoir exercer. Il n'y a pas de question ?

À l'unanimité le conseil municipal adopte.

6-Indemnités de fonction accordées aux élus

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Vu les dispositions des articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 et R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant que les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseillers municipaux pour le maire et les adjoints,
Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et des adjoints,
Considérant que la commune de Mouvaux compte 13326 habitants,
Considérant qu'en vertu de la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016, l'indemnité du Maire est automatiquement fixée au taux plafond de la strate démographique applicable, soit 65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
Calcul de l'enveloppe globale autorisée :

La commune se situant dans la strate démographique des collectivités de 10 000 à 19 999 habitants, l'indemnité maximale qui peut être votée est fixée :

- pour le Maire à 65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour chacun des 9 Adjoints ayant reçu une délégation, à 27,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

⚡ Soit une enveloppe globale de : 65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique + (9 x 27,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique) = 312,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1

- de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire à 23,16 % de l'indice brut terminal,
- de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué à 6,5 % de l'indice brut terminal, dans la limite de 6 conseillers délégués. (Les indemnités versées aux conseillers municipaux délégués le sont par prélèvement sur l'indemnité du maire et des adjoints au maire dans le respect du montant maximal des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.)

Article 2

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement. Les dispositions de la présente délibération prennent effet au 27 mai 2020.

M. le Maire : Donc vous avez la délibération sous les yeux. La délibération précise pour le maire donc 65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, pour chacun des 9 adjoints ayant reçu une délégation c'est normalement 27,5 %, je propose 23,16 %, ce qui nous permet donc de donner et de créer donc 6 conseillers délégués avec une attribution de 6,50 % de l'indice brut terminal. Y a-t-il des remarques particulières ?

M. LEBON : C'est François CARTIGNY qui va prendre la parole pour notre groupe.

M. le Maire : Monsieur CARTIGNY vous avez la parole.

M. CARTIGNY : Merci. Quelques remarques : donc la position de Mouvaux avec Vous en matière d'indemnités des élus a toujours été claire, nous considérons que les indemnités doivent uniquement servir à compenser les frais inhérents à la fonction et non à constituer une rémunération ou un complément de rémunération. Rappelons que ces sommes sont prélevées notamment sur les impôts et taxes payés par les Mouvallois. Dans la présente délibération et dans cette présentation, vous laissez entendre que cette indemnité est automatiquement fixée à 65 % de l'indice terminal de la fonction publique. L'article 2123-23 du code général des collectivités territoriales précise que le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure à ce barème. Vous auriez donc pu tout à fait prétendre à une indemnité moindre, comme vous le faites pour vos adjoints, ce qui vous permet de libérer des marges de manœuvre pour indemniser vos conseillers délégués et qui aurait pu servir à indemniser également, de manière symbolique mais représentant leurs frais, les autres conseillers municipaux membres, pour la plupart, de commissions qui sont eux totalement bénévoles. Rappelons enfin que cette indemnité de 2.528 euros bruts mensuel, et celles de vos adjoints et de vos conseillers délégués, représentent un montant annuel de plus de 145.000 euros, payés par les impôts et taxes des habitants. En ces heures sombres et difficiles financièrement pour de nombreux Mouvallois et pour les commerçants, nous aurions préféré que vous renonciez à vos indemnités et proposiez la même décision à vos adjoints, au moins pour cette année, et que celles-ci soient redéployées au profit du CCAS et des commerçants Mouvallois. Voilà pourquoi les élus Mouvaux avec Vous voteront contre cette délibération.

M. le Maire : Populisme, populisme, je maintiens la délibération et je peux vous dire une chose, si cela avait pu être plus de 65 % je l'aurais voté et droit dans mes bottes, en regardant les Mouvallois dans les yeux. Oui, arrêtons le misérabilisme de la politique française, et je le dis haut et fort, on a les politiques que l'on veut. Si on ne veut pas payer les politiques OK et vous allez avoir des politiques dans un sale état, je vous le dis. J'ai eu des exemples dans certaines collectivités, ah oui on regarde le niveau, le niveau il est bien élevé. Vous dites 2.500 euros bruts pour le maire que je suis, pour le maire que je suis qui gère un budget de 20 millions d'euros c'est 1.800 euros nets que j'ai, 1800 nets. Vous connaissez un peu l'équilibre budgétaire de la ville, vous connaissez le chapitre du personnel, le chapitre du personnel de la ville est à 7,2 millions d'euros, vous faites un petit peu le calcul, on représente 0,01 % de la totalité. Je ne trouve pas ça scandaleux et je vais vous dire, je suis droit dans mes bottes et je l'assume, je l'assume parfaitement. Et je le dis et je le redis encore : populisme ! Continuez comme ça sur du populisme. Donc je propose cette délibération au vote.

Par 29 voix pour et 4 voix contre (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYPER, le Conseil Municipal adopte.

7-Formation des Commissions Municipales

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise la formation des commissions thématiques chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur la formation des 9 commissions suivantes telles que reprises dans le tableau ci-dessous, étant précisé que leur composition devra respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale et sera arrêtée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

COMMISSIONS
1-Sports, Loisirs, Vie associative, Ressources humaines
2-Communication, Numérique, Quartiers
3-Petite enfance, Etat civil, Parentalité
4-Actions éducatives, Vie scolaire, Jeunesse
5-Environnement, Cadre de Vie, Développement durable, Qualité urbaine
6-Culture, Animation, Commerces, Economie, Echanges internationaux
7-Finances, Contrôle de gestion
8-Solidarité, Famille, Handicap, Seniors
9-Aménagement du territoire, Travaux, Cimetière, Voirie

M. le Maire : Donc, je vous propose en fonction du nombre d'adjoints, les 9 commissions suivantes :

- 1 : Sports, loisirs, vie associative, ressources humaines ;
- 2 : Communication, numérique, quartiers ;
- 3 : Petite enfance, état civil, parentalité ;
- 4 : Actions éducatives, vie scolaire, jeunesse ;
- 5 : Environnement, cadre de vie, développement durable, qualité urbaine ;
- 6 : Culture, animation, commerces, économie, échanges internationaux ;
- 7 : Finances, contrôle de gestion ;
- 8 : Solidarité, famille, handicap, seniors ;
- 9 : Aménagement du territoire, travaux, cimetière, voirie.

Pas de question ? Ah oui j'ai oublié de dire, au passage tiens au fait, Marie aurait pu intervenir, il y en a qui ont versé pendant la période de confinement, en matière de solidarité, des sommes d'argent au CCAS. Monsieur CARTIGNY, autour de la table je peux vous dire que tous les élus qui reçoivent une indemnité ont versé un don au CCAS, dans la période trouble que nous avons passée, tous, tous. On n'en a pas fait la publicité,

on n'en a pas fait la pub, non. Je suis pas dans le populisme, je n'ai pas fait la pub, ça ne servait à rien de faire de la pub. Mais par contre oui, ça nous a permis d'avoir 5.000 euros et de faire des choses avec ces 5.000 euros pour les personnes qui en avaient besoin. Voilà.

À l'unanimité le conseil municipal adopte.

8-Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale – Fixation du nombre des membres

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Les articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles prévoient que le Conseil Municipal fixe par délibération le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dans la limite maximum de 8 membres élus et de 8 membres nommés.

Il vous est proposé de fixer la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à 8 membres élus et 8 membres nommés.

M. le Maire : Je vous propose donc de fixer la composition du conseil d'administration du centre communal d'action sociale à 8 membres élus et 8 membres nommés. Pas de questions ?

À l'unanimité le conseil municipal adopte.

9-Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale – Désignation des délégués

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

En fonction de la délibération que vous venez d'adopter fixant à 8 le nombre de délégués élus, vous êtes invités à procéder à cette désignation.

Cette désignation a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Il est demandé aux listes désireuses de poser leur candidature de bien vouloir se manifester.

M. le Maire : Vous avez un bulletin, je propose donc pour le groupe Mouvaux avec Vous une place, si vous pouvez me désigner la personne.

M. LEBON : Oui, on propose la candidature de madame Véronique CANONNE.

M. le Maire : Très bien. Est-ce que quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret ? Non ? Donc je propose sur la désignation des délégués du CCAS issus de la délibération du conseil municipal et je cite :

➤ LISTE n°1 :

- Marie CHAMPAULT
- Pascal GHEYSSENS
- Isabelle TASSART
- Nathalie DERYCKE
- Nathalie GILMANT
- Bernard BATAILLE
- Christel WILLOT
- Véronique CANONNE

Le scrutin a donné les résultats suivants :

VOTANTS	: 33
NULS	: 0
SUFFRAGES EXPRIMES	: 33

Ont obtenu :

- Liste n°1 : 33 voix

Mme CHAMPAULT, M. GHEYSSENS, Mme TASSART, Mme DERYCKE, Mme GILMANT, M. BATAILLE, Mme WILLOT, Mme CANONNE sont désignés comme délégués au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

10-Commission d'Appel d'Offres – Désignation des délégués

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Les articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de la composition de la Commission d'Appel d'Offres appelée à intervenir dans certaines procédures de passation de marchés.

La CAO est composée de la manière suivante : le Maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

M. le Maire : Même chose, je propose donc à Mouvaux avec Vous un poste de titulaire au niveau de la commission d'appel d'offres.

M. LEBON : Je propose ma candidature.

M. le Maire : Monsieur LEBON. Y a-t-il quelqu'un qui réclame un vote à bulletin secret ? Non.

Une seule liste est présentée.

➤ **LISTE n°1 :**

TITULAIRES

Eddie BERCKER
Joseph SANSONE
Philippe-Hervé BLOUIN
Christel WILLOT
Stéphane LEBON

SUPPLEANTS

Christian MAUCONDUIT
Bernard BATAILLE
Florence GOSSART
Charlotte DEBOSQUE
Jérémy STÉLANDRE

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	33
Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17

Par 33 voix, sont élus :

M. BERCKER, M. SANSONE, M. BLOUIN, Mme WILLOT, M. LEBON (titulaires) et M. MAUCONDUIT, M. BATAILLE, Mme GOSSART, Mme DEBOSQUE, M. STÉLANDRE (suppléants).

11-Conseil d'Administration de la maison de retraite – Désignation des délégués

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

L'assemblée est invitée à procéder à la désignation de deux membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite.

M. le Maire : Donc je propose les deux membres : Marie CHAMPAULT et Isabelle TASSART. Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. LEBON : Oui. Au nom de Mouvaux avec Vous, je propose la candidature de Madame Véronique CANONNE.

M. le Maire : Très bien. Vote à bulletin secret donc. On y va, on prend l'urne, on tourne. Vous avez dans votre enveloppe un bulletin Marie CHAMPAULT, Isabelle TASSART et un blanc et donc vous mettez ce que vous voulez sur le bulletin blanc.

Mme Marie CHAMPAULT, Mme Isabelle TASSART et Mme Véronique CANONNE étant candidates, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	33
Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17
Ont obtenu :	
Marie CHAMPAULT et Isabelle TASSART :	29 voix et Véronique CANONNE : 4 voix.

Mme Marie CHAMPAULT et Mme Isabelle TASSART sont désignées comme déléguées au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite.

12-Comité du S.I.V.O.M. "Centre Métropole Marcq-Wasquehal-Mouvaux" – Désignation des délégués

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

L'assemblée est invitée à procéder à l'élection de trois délégués du Conseil Municipal au sein du Comité du S.I.V.O.M. "Centre Métropole".

M. le Maire : Le Comité du SIVOM Centre Métropole que j'ai le plaisir et l'honneur de présider. Donc il est proposé de déléguer 3 personnes du conseil municipal de Mouvaux au sein de ce SIVOM Centre Métropole. Je présente les candidatures : la mienne Eric DURAND, Eddie BERCKER et Charlotte DEBOSQUE. Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. Eric DURAND, M. Eddie BERCKER et Mme Charlotte DEBOSQUE sont candidats.

Par 30 voix pour et 3 abstentions (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY), M. Eric DURAND, M. Eddie BERCKER et Mme Charlotte DEBOSQUE sont désignés comme délégués au sein du Comité du S.I.V.O.M. "Centre Métropole".

M. le Maire : Bravo Eddie, bravo Charlotte. Vous allez voir le tyran que je suis à la présidence du SIVOM Centre Métropole et merci Philippe-Hervé qui était à mes côtés un fidèle du SIVOM et on en a fait de très belles choses dans ce SIVOM et on en fera encore de belles. Là aussi, on ne l'ébruite pas : L'IME Le Mesnil de la Beuvrecque, La Gerlotte, le CHI intercommunal de Wasquehal, que ce soit pour les personnes handicapées ou polyhandicapées, pour les personnes âgées vieillissantes, on en fait pas mal au niveau du SIVOM. C'est vrai, ce n'est pas notre truc la communication, on préfère agir, vraiment agir. Et Philippe pendant 12 années tu as été à mes côtés, un fidèle et on a fait de très belles choses. Merci pour ton implication et merci d'avoir bien voulu laisser la place à Eddie qui a souhaité entrer. Et toi tu t'es dit, bon maintenant adjoint au maire, ça fait déjà beaucoup de temps à consacrer dans ma belle fonction d'adjoint au maire. Merci.

13-Conseil d'Administration du Collège Maxence Van Der Meersch – Désignation des délégués

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

L'assemblée est invitée à procéder à la désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège « Maxence Van der Meersch ».

M. le Maire : Le point numéro treize appelle la désignation des délégués au conseil d'administration du collège Maxence Van Der Meersch. Je propose donc une place de suppléant, sachant que les suppléants siègent comme les titulaires au collège Maxence Van Der Meersch. Donc je propose une suppléance à Mouvaux avec Vous, en la personne de ?

M. LEBON : Monsieur François CARTIGNY.

M. le Maire : Donc François CARTIGNY, donc vous êtes au courant et si vous ne l'êtes pas, les titulaires, je demande officiellement aux titulaires, de vous transmettre systématiquement tous les documents qu'ils ont. Donc, je propose Marie BELLANGER comme titulaire parce qu'elle est adjointe, déléguée à la vie scolaire, Romain KALLAS parce qu'il est délégué à la jeunesse, Jérémie STELANDRE parce qu'il a un engagement professionnel dans ce domaine et puis il est sortant en tant que conseiller municipal délégué à la jeunesse et qu'il a eu une implication au niveau du collège et donc François CARTIGNY. Y a-t-il quelqu'un qui demande un vote à bulletin secret ? Non, donc je vous propose donc de voter pour titulaires : Marie BELLANGER, Romain KALLAS, suppléants : Jérémie STELANDRE, François CARTIGNY.

Par 33 voix, sont désignés délégués au sein du Conseil d'Administration du Collège « Maxence Van der Meersch » :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Marie BELLANGER	Jérémie STELANDRE
Romain KALLAS	François CARTIGNY

14-Mission Emploi Lys Tourcoing – Désignation de délégué

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

L'assemblée est invitée à procéder à la désignation d'un délégué du Conseil Municipal au sein de la Mission Emploi Lys Tourcoing.

M. le Maire : Le point 14 demande donc la désignation d'un délégué à la Mission emploi Lys Tourcoing. J'ai reçu la candidature d'Isabelle TASSART. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui demande un vote à bulletins secrets ? Non ? Je vous propose donc un vote à mains levées.

Mme Isabelle TASSART est candidate.

Par 30 voix pour et 3 abstentions (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY), Mme Isabelle TASSART est désignée comme déléguée au sein de la Mission Emploi Lys Tourcoing.

15-Comité des Oeuvres Sociales du personnel de la mairie et du CCAS – Désignation des délégués

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

En fonction des statuts du C.O.S. du personnel de la mairie et du CCAS, la Ville de Mouvaux dispose de 4 sièges au sein du Conseil d'Administration.

L'assemblée est invitée à procéder à la désignation des 4 membres délégués.

M. le Maire : Donc il y a 4 membres délégués, je propose les candidatures d'Eddie BERCKER qui assure la présidence à ma place de cette instance, par ce qu'on ne peut pas tout faire, Christel WILLOT qui est une entrante, Joseph SANSONE qui est aussi sortant et Isabelle TASSART. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui voit une objection pour faire un vote à main levée ? Non.

M. Eddie BERCKER, Mme Christel WILLOT, M. Joseph SANSONE, Mme Isabelle TASSART sont candidats.

Par 29 voix pour et 4 abstentions (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYPERS), M. Eddie BERCKER, Mme Christel WILLOT, M. Joseph SANSONE, Mme Isabelle TASSART sont désignés comme délégués au sein du Conseil d'Administration du C.O.S.

16-CLELIA - CLIC Relais Autonomie Cœur de Métropole – Désignation des délégués

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

La ville de MOUVAUX étant membre de l'association CLELIA, porteuse du Centre Local d'information et de Coordination gérontologique (CLIC Relais Autonomie Cœur de Métropole), il convient de désigner deux représentants qui siégeront à son conseil d'administration.

M. le Maire : Dernier point de ce conseil, la désignation donc de deux représentants au Clic Clélia Relais Autonomie Cœur de Métropole. J'ai reçu les candidatures de Marie CHAMPAULT et Pascal GHEYSENS. Y a-t-il d'autres candidatures ? Y a-t-il quelqu'un qui voit une objection à un vote à mains levées ?

Mme Marie CHAMPAULT et M. Pascal GHEYSENS sont candidats.

Par 29 voix pour et 4 abstentions (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYPERS), Mme Marie CHAMPAULT et M. Pascal GHEYSENS sont désignés comme délégués au sein de l'association CLELIA.

M. le Maire : Je remercie au passage Marie Joëlle WATINE qui est dans les tribunes, qui a été pendant de très nombreuses années représentante de la ville de Mouvaux au Clic Clélia, qui a eu d'ailleurs des responsabilités dans ce Clic Clélia et qui l'a bien activé à un moment donné. Je sais que c'est avec beaucoup de mal au cœur qu'elle quitte un peu son bébé mais bon, je suis persuadé qu'en personne qualifiée tu reviendras par la fenêtre pour continuer ton engagement au service du Clic Clélia Cœur de Métropole.

Je vous remercie, cette séance de conseil prend fin, je vous invite à vous rassembler au centre de la salle, dans le respect des règles barrières et de distanciation physique pour prendre une photo de groupe, vos places sont marquées par une croix au sol.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h40.